

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

OBJET

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquant à nos prestations de prévention, formation, coaching, de bilan de compétences professionnelles, de bilan psychologiques et d'accompagnements aux changements. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du·de la client·e aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le·la client·e ne peut, sauf acceptation écrite prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Les présentes CGV peuvent être amenées à évoluer.

COMMANDE

Toute commande de formation, de bilan de compétences, d'action de prévention, de coaching ou de soins interentreprises suppose que le·la client·e accepte le programme joint au devis. Toute commande intra-entreprise suppose que le·la client·e accepte le contenu de l'action décrite dans la convention de prestation dont le·la client·e possède un exemplaire. La signature de la convention et/ou devis implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées à tout moment, sans préavis et sans que cette modification n'ouvre droit à indemnité au profit du·de la client·e.

PREREQUIS

Espace Kairos spécifie dans ses programmes les connaissances initiales requises (prérequis) pour suivre chacune de ses formations et s'engager dans les actions de prévention et conduite du changement, dans des conditions optimales. Il appartient au·à la client·e de s'assurer que tout·e bénéficiaire inscrit·e satisfait bien les prérequis spécifiés sur le programme correspondant. Espace Kairos vérifiera en amont les prérequis mais ne peut être tenu pour responsable d'une éventuelle inadéquation entre la formation suivie, l'action menée et le niveau initial des participant·e·s.

PRESTATIONS DE SERVICES

Espace Kairos réalise des prestations de formation, de bilan de compétences professionnelles, de prévention, de soins, de conseil et de coaching en interentreprises et en intra-entreprise. Pour les besoins de l'exécution des actions, Espace Kairos peut être amené à installer des logiciels sur les postes informatiques du·de la client·e ou mettre à sa disposition des outils. Dans ces cas, le·la client·e ne bénéficie d'aucun droit sur les outils et logiciels mais d'une simple mise à disposition pour les besoins et le temps nécessaire à l'action.

PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos prix sont établis en euros TTC. La facture est adressée au·à la client·e après exécution de la prestation.

En cas d'achat de prestations en ligne, la facture est générée automatiquement après votre règlement. Les paiements en ligne sont susceptibles d'être soumis à des commissions bancaires. Veuillez-vous rapprocher de votre établissement bancaire.

En cas de paiement effectué par un Opérateur de Compétences (OPCO) ou autre organisme de financement (CPF, Pôle Emploi, etc.), il appartient au·à la client·e de faire la demande de prise en charge avant le début de l'action auprès de l'organisme dont il·elle dépend. L'accord de financement doit être communiqué en amont de l'inscription. En cas de prise en charge partielle, la différence sera directement facturée au·à la client·e. Si l'accord de prise en charge ne nous parvient pas au premier jour de l'action, la totalité des frais de formation peut éventuellement être facturée au·à la client·e. En cas de non-règlement par l'organisme financeur du·de la client·e quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du·de la client·e.

Toute action commencée est considérée comme due dans son intégralité, sauf mention particulière dans la convention de prestation.

CONVENTION DE PRESTATION

Les actions de formation, de bilan de compétences professionnelles, de prévention, de soins, de conseils et de coaching d'Espace Kairos sont réalisées sous convention de prestation de service, de formation, de coaching ou de bilan de compétences, contractée avec le·la client·e. Dans certains cas particuliers (notamment d'actions régulières entre le·la client·e et Espace Kairos), les contrats de partenariats et les factures pourront se substituer à la convention d'intervention.

DELAIS DE RETRACTATION

Le·la client·e (particulier et professionnels relevant de l'art L.121-16-1) dispose d'un délai de rétractation une fois la convention ou le devis signé·e·s (art. L.221-18 et suivant du Code de la Consommation). Conformément aux dispositions légales, ce délai est fixé à 14 jours et court à compter du jour ouvrable suivant la conclusion du contrat, devis, convention. Le droit de rétractation doit être exercé par écrit auprès d'Espace Kairos.

Pour les actions relevant de la formation professionnelle, bilans de compétences, le délai de rétractation est de 10 jours à date de signature du contrat et doit être exercé par écrit envoyé en recommandé avec accusé de réception (Art. L.6353 du Code du Travail).

Si, à la demande expresse du·de la client·e, l'action commandée a commencé durant le délai de rétractation, le·la client·e verse à Espace Kairos le montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter (Art. L.221-25 du Code de la Consommation)

CONVOCATIONS

Espace Kairos ne peut être tenu responsable de la non-réception de la convention et des convocations quels qu'en soient le·la ou les destinataires chez le·la client·e, notamment en cas d'absence du·de la ou des bénéficiaires. Dans le doute, il appartient au·à la client·e de s'assurer de l'inscription de ses bénéficiaires et de leur présence aux actions engagées.

ANNULATIONS, ABSENCE, REPORT D'INSCRIPTION

Concernant les actions ponctuelles et les inscriptions à un stage de formation : toute annulation d'action ou d'inscription doit être signalée par téléphone et par écrit à EK.

- Une annulation intervenant plus de 15 jours francs avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre 15 jours francs et 7 jours francs avant le début du stage donnera lieu à la facturation au·à la client·e de 50% du coût de la totalité de l'action engagée sous convention signée.
- Une annulation intervenant moins de 7 jours francs avant le début du stage donnera lieu à la facturation de la totalité de l'action.

Un report intervenant moins de 15 jours francs avant le début de l'action est considérée comme une annulation. En cas d'absence du·de la bénéficiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

Concernant les actions au long cours ayant donné lieu à la signature d'une convention de prestation de service, à une convention de coaching quadripartite ou à une convention de bilan de compétences : toute annulation d'action ou d'inscription doit être signalée par écrit à EK.

- Toute annulation de convention signée pour une durée de moins de 6 mois donne lieu à un préavis d'un mois ; tout convention signée pour une durée de plus de 6 mois donne lieu à un préavis de 2 mois. Durant ce préavis, les actions/prestations programmées peuvent tout de même avoir lieu ou, selon le souhait du·de la client·e, être annulée ; elles seront cependant facturées en totalité jusqu'à échéance du préavis.
- Une annulation ou un report d'une prestation couverte par la convention préalablement signée, intervenant 15 jours francs avant ladite action ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation ou un report d'une prestation couverte par la convention préalablement signée, intervenant entre 15 et 7 jours francs avant ladite action donnera lieu à la facturation au·à la client·e de 50% du coût de la totalité de l'action engagée.
- Une annulation ou un report intervenant moins de 7 jours francs avant le début de l'action couverte par la convention préalablement signée, donnera lieu à la facturation de la totalité de l'action.
- En cas d'absence des bénéficiaires, la prestation commandée sera facturée en totalité.

ANNULATION D'UN STAGE

Espace Kairos se réserve la possibilité d'annuler une action en cas de manque de participant·e·s ou de problème technique ou logistique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage. De nouvelles dates ou sites leur seront proposés, ce qui donnera lieu à une nouvelle commande.

REGLEMENT

Le règlement des factures peut s'effectuer par chèque ou par virement bancaire. Les factures sont payables au plus tard dans un délai de 30 jours francs à compter de la date de facture, net et sans escompte sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit :

- Des intérêts de retard de paiement au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal,
- L'exigibilité immédiate des factures non échues.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 441-6 du Code de Commerce, tout règlement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros par jour pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Espace Kairos se réserve également le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à dommages et intérêts pour le-la client-e. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le-la client-e s'interdit d'utiliser le contenu des actions pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L.122-4 et L.335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé ou le support utilisés. La responsabilité du-de la client-e serait engagée si un usage non autorisé était fait des logiciels ou supports.

LIMITATIONS DE RESPONSABILITE

La responsabilité d'Espace Kairos ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, défaillance humaine ou toute cause étrangère à Espace Kairos. Quel que soit le type de prestation, la responsabilité d'Espace Kairos est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le-la client-e. La responsabilité d'Espace Kairos est plafonnée au montant de 50% du prix payé par le-la client-e au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité d'Espace Kairos ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier-s, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et la réputation.

FORCE MAJEURE

Espace Kairos ne pourra être tenu responsable à l'égard du-de la client-e en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un-e consultant-e ou d'un-e animateur-ric-e de formation, les grèves ou conflits sociaux

internes ou externes à Espace Kairos, les désastres naturels, les épidémies, les incendies, la non-obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlement mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'Espace Kairos.

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le-la client-e s'engage à informer chaque utilisateur-riche que :

- Des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par Espace Kairos aux fins de réalisation et de suivi des actions,
- La connexion, le parcours de formation des utilisateur-riche-s sont des données accessibles à ses services,
- Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, l'utilisateur-riche dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le-la concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du-de la requérant-e peut être adressée à Espace Kairos.

Le-la client-e est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'utilisateur-riche et auxquelles il-elle aura accès.

Espace Kairos s'engage à respecter les dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la Protection des Données). Espace Kairos est tenu de considérer comme confidentiels, et relevant du secret professionnel, les informations, données et enregistrements de toute nature, communiqués dans le cadre de ses missions. Il s'interdit toute forme de divulgation de ces informations, données et autres enregistrements susmentionnées à quiconque sous peine de s'exposer à l'application de l'article 226-13 du Code Pénal.

- a. Espace Kairos s'interdit, sauf autorisation expresse des personnes physiques concernées, toute collecte et traitement des données à caractère personnel. Espace Kairos ne procède à l'utilisation de ces données personnelles que dans le strict cadre des prestations de services prévues par les conventions signées avec le-la client-e. Il s'interdit toute forme de conservation ou d'archivage de toute donnée à caractère personnel recueillies, non justifiée par la nature des tâches et missions à accomplir dans le cadre des conventions signées avec le-la client-e. Le cas échéant, il les détruit dès la réalisation des tâches et missions ayant nécessité une forme de conservation ou d'archivage des dites données.
- b. Espace Kairos peut être autorisé à procéder au traitement de données personnelles saisies ou importées par le-la client-e. Un avenant à la convention entre Espace Kairos et le-la client-e pour définir le cadre et les conditions d'exercice de ces missions devra être préalablement signé.

DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes CGV sont régies par le droit français. EN CAS DE LITIGE SURVENANT ENTRE LE-LA CLIENT-E ET ESPACE KAIROS A L'OCCASION DE L'EXECUTION DU CONTRAT, IL SERA RECHERCHE UNE SOLUTION A L'AMIABLE ET, A DEFAUT, LE REGLEMENT SERA DU RESSORT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIMOGES.

Le fait de passer commande auprès de l'organisme de formation Espace Kairos entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de ventes.

COORDONNEES DU CABINET & REFERENTS

Espace Kairos Limoges – 34, rue Pétiniaud Dubos 87100 Limoges

Siret : 833 093 685 00026 / TVA FR19833093685

Enregistré sous le n° de déclaration d'activité : 75870168887 auprès du préfet de la Nouvelle-Aquitaine ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L.6352-12 du code du travail)

N° d'enregistrement IPRP : 2021.87.003- Organisme et process certifiés QUALIOPI

Référent administratif, pédagogique et technique :

Ophélie Ratsimbazafy 07 54 36 20 45 – direction87@espacekairos.fr